

e.magnus gestion relation citoyens

PRISE EN COMPTE DES INSCRITS D'OFFICE POUR LES ELECTIONS **PRESIDENTIELLES**

Certaines Préfectures ont précisé aux collectivités locales que les inscrits d'office ne doivent pas figurer sur le tableau des 5 jours.

Nous avons donc contacté certaines Préfectures, celles-ci nous ont confirmé que les jeunes inscrits d'office en vertu de l'article L11.2, et nés entre le 1er mars et le 21 avril, peuvent figurer sur le tableau des 5 jours relatif à la préparation du scrutin présidentiel du 22/04/2012.

En conséquence, le tableau des 5 jours édité par votre logiciel est tout à fait correct.

Berger-Levrault - 231 Rue Pierre et Marie Curie -CS57605- 31676 Labège cedex tél. 05 61 39 23 24 / fax 05 61 39 86 64 www.berger-levrault.fr

